

## **Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 28 septembre à 20 heures 00.  
le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean, BERREZ Serge, BERTHET Audrey, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés : CABUT Danielle, PEAN Franck, BAIGUE Xavier, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra.

*Quorum* : 6 conseillers présents nécessaires (pouvoirs non comptabilisés dans les présents)  
Secrétaire de Séance : ROUSSEL Frédéric a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

**1. Approbation du compte-rendu du conseil du 9 juin 2023 par 6 voix pour et 2 abstentions**  
(conseillers absents lors de cette réunion)

**2. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ;**

Elagage des chemins à prévoir cet hiver. Exploitation des arbres secs.

Demande assujettissement à la TVA sous le régime Fiscal Forfaitaire Agricole (RFA)

La commune n'étant pas assujettie à la TVA concernant l'activité forestière, il est possible de bénéficier du RFA qui compense la TVA non déduite sur les travaux sylvicoles à hauteur de 4,43 % des recettes encaissées en 2022.

**Accord à l'unanimité des présents**

Information dernières demandes de permis de construire et déclaration de travaux :

SOTRET Chantal : 15, rue de Lons : travaux d'isolation par l'extérieur.

CORNU Sébastien : 12 route de Lons : isolation, mur et réfection façade.

HUGONNET Anthony : 2, rue de la mairie, réfection de toiture côté ouest.

**3. Point par le 2ème adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication :**

24 cartes jeunes ont été distribués aux enfants de la commune âgés de 7 à 21 ans.

**4. Point par le 3ème adjoint sur les dossiers eau et réseaux :**

Avancement dossier Défense Incendie (DECI) :

Mise en place de la DECI par la société ED TECH.

La mairie a sollicité les propriétaires de grands bâtiments pour évaluer les risques : nécessité d'avoir des réserves d'incendie pour sécuriser 3 bâtiments à risque.

Possibilité de mettre des bouillottes (réserve d'eau sous forme de matelas)

Sur les 3 bâtiments concernés, il a été décidé de prioriser la société New Holland car située loin de tout poteau d'incendie.

Pour ce dossier, la commune va déposer un dossier DETR pour sur le budget 2024-2025.

Sur le budget 2026 2027, prévoir bouillotte pour la société JD habitat.

Un devis avait été demandé pour le déplacement du poteau devant le camping. Un deuxième devis va être demandé.

**5. Questions diverses :**

Point sur les travaux mairie :

Les travaux à la mairie vont commencer.

Un Algeco a été installé ce début de semaine.

Le 9 octobre, la société BONGLET va intervenir pour protéger le parquet.

Les premiers intervenants seront le plombier et l'électricien qui vont basculer l'eau et l'électricité vers l'Algeco.

Energies renouvelables – loi du 10 mars 2023 :

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie, de la commune et d'envisager une production locale d'énergie.

L'éolien est interdit au niveau du SCOT de la Communauté de Commune.

L'objectif est de recenser des terrains en friche pour potentiellement mettre des panneaux photovoltaïques. La biomasse est une autre alternative pour produire de l'énergie.

Plan Communal de Sauvegarde :

C'est un protocole de sauvegarde pour la gestion des secours et la gestion des sinistrés.

Document référent qui est à la base des risques (1ère intervention).

Le seul risque référencé pour la Commune est un risque sismique de niveau 3.

Validation PLUI ex com com Orgelet : l'avis est demandé à toutes les communes de CCTE

**Accepté à l'unanimité des présents**

PLUI ex com com Pays des lacs : Un commissaire enquêteur est venu le 20 septembre et reviendra le 4 octobre écouter et enregistrer les remarques et doléances des habitants.

Projet de Village d'Avenir proposée par l'État :

L'État propose d'aider la Commune dans ses projets de développement.

La Commune se propose d'adhérer à ce dispositif avec le projet mené conjointement avec Pont de Poitte et Patornay.

Fin de la séance à 22h10